

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Séance du 7 décembre 2022**  
**19h00 au local 1200-B, École Cardinal-Roy**

<b>Parents</b>	<b>Présence</b>
Mme Dominique Richard	OUI
M. Jocelyn Paré	OUI
Mme Patricia Fortin	NON
Mme Julie Maréchal	NON
Mme Xinrong Li	OUI
M. Richard Gendron	OUI
Mme Danielle Champagne (substitut)	OUI
Mme Marcelle Doukoury (substitut)	NON
<b>Enseignants</b>	
Mme Louise Bérubé	OUI
Mme Julie Filteau	OUI
<b>Professionnels/Soutien</b>	
Mme Lisa Lagueux	OUI
Mme Isabelle Côté	OUI
Mme Maude Picard-Dufour (substitut)	NON
<b>Élèves</b>	
Mme Sandrine Hamza-Bouchard	OUI
Maddox Tremblay	NON
<b>Représentante de la communauté</b>	
Aucun	
<b>Direction</b>	
Mme Élisabeth Fortin	OUI
Mme Mylène Jacques	OUI

<b><u>22-03-01</u></b>	<b><u>MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION</u></b>
	<p>Mme Dominique Richard, présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents. Elle souligne l'arrivée de la représentante des élèves. Elle s'assure que tous ont reçu leur convocation et qu'il y a quorum. Les gens présents consignent leur présence sur le registre.</p> <p>Elle nomme M.Jocelyn Paré à titre de gardien du temps pour la séance.</p>
<b><u>22-03-02</u></b>	<b><u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u></b>
CONSIDÉRANT	que la directrice et la présidente ont élaboré un projet d'ordre du jour;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M.Richard Gendron secondé par Mme Lisa Lagueux, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER	<p>l'ordre du jour présenté pour la séance ordinaire du 7 décembre 2022 en ajoutant les points suivants:</p> <p>8.9 Varia:</p> <p>8.9-1 Demande de commandite au conseil d'établissement</p>
<b>#CÉ 22-03-01</b>	
<b><u>22-03-03</u></b>	<b><u>LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2022</u></b>
PRÉAMBULE	<p>Mme Dominique Richard, présidente, demande aux membres du CE qui ont assisté à la réunion du 9 novembre 2022 l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 avec les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence de M. Richard Gendron</li> <li>● Point 7.3 : remplacer <i>la direction</i> par <i>Mme Mylène Jacques, directrice adjointe</i></li> </ul>
CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2022;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M.Jocelyn Paré de secondé par Mme Julie Filteau il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2022.
<b>#CÉ 22-03-02</b>	
<b><u>22-03-04</u></b>	<b><u>SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2022</u></b>
	<p>22-02-07.01 En ce qui concerne les frais de gardiennage, Mme Élisabeth Fortin explique qu'il n'y a pas de règles pour le remboursement de ceux-ci.</p> <p>M.Jocelyn Paré, secondé par Mme Louise Bérubé, propose que le conseil d'établissement rembourse au membre du conseil d'établissement qui en fera la demande les frais de gardiennage selon les modalités suivantes : un maximum de 12\$ de l'heure pour une période de 4 heures maximum.</p>
<b>#CÉ 22-03-03</b>	
	<p>22-02-08.6 Agrandissement: En ce qui concerne l'installation des bornes pour les voitures électriques, Mme Élisabeth Fortin annonce qu'il y a aura deux bornes disponibles.</p> <p>22-02-07.2. Règles de régie interne du conseil d'établissement: À la page 14, une modification doit être apportée pour préciser la procédure à suivre en cas d'absence d'un membre.</p>
<b><u>22-03-05</u></b>	<b><u>INTERVENTIONS DU PUBLIC</u></b>
	Aucune intervention du public. Aucun point n'est discuté.
<b><u>22-03-06</u></b>	<b><u>CORRESPONDANCE</u></b>
	<p>Mme Dominique Richard explique qu'elle a reçu une capsule <i>Le saviez-vous?</i> de la part du Centre de services scolaire qui présente des informations intéressantes notamment en ce qui concerne le rôle du conseil d'établissement.</p> <p>De plus, elle mentionne qu'elle a reçu un document présentant les critères de sélection des directions d'établissement.</p>
<b><u>22-03-07</u></b>	<b><u>DOSSIERS POUR DÉCISION</u></b>
7.01	<p><b>Grille-matières 4e secondaire : projet-pilote, sports-arts-études différencié</b></p> <p>Mme Mylène Jacques, directrice adjointe, présente la grille-matières 4e secondaire 2023-2024 pour les élèves du SAÉ différencié.</p>

PRÉAMBULE	en ce qui concerne la grille-matières des élèves du SAÉ différencié de 4e secondaire;
CONSIDÉRANT	que le conseil d'établissement doit approuver la grille-matières proposée par la direction;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M.Jocelyn Paré secondé par Mme Julie Filteau il est demandé de voter sur la grille-matières proposée.  <b>La grille-matières est approuvée à l'unanimité.</b>
<b>#CÉ 22-03-04</b>	
<b>7.02</b>	<b>Grille-matières 4e secondaire : secteur général</b>  Mme Mylène Jacques, directrice adjointe, présente la grille-matières pour les élèves 4e secondaire 2023-2024 du secteur Découvertes. Mme Lisa Lagueux déplore que les élèves du secteur Découvertes ne soient pas intégrés aux cours de sciences des élèves du secteur SAÉ.
PRÉAMBULE	en ce qui concerne la grille-matières des élèves de 4e secondaire secteur Découvertes;
CONSIDÉRANT	que le conseil d'établissement doit approuver la grille-matières proposée par la direction;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M.Jocelyn Paré secondé par Mme Louise Bérubé, il est demandé de voter sur la grille-matières proposée.  La grille-matières est approuvée à majorité.
<b>#CÉ 22-03-05</b>	
<b>7.03</b>	<b>Budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour 2022-2023</b>
	Point reporté
<b>7.04</b>	<b>Budget de l'école 2021-2022 (reddition)</b>
	Point reporté
<b>7.05</b>	<b>Critères de sélection des directions d'établissement</b>

	<p>Mme Dominique Richard lit la lettre qu'elle a reçue de la part de M. Pierre Lapointe, directeur général, présentant les critères de sélection des directions d'établissement.</p> <p>Un comité formé de Mmes Louise Bérubé, Dominique Richard et M. Jocelyn Paré préparera une proposition de lettre à joindre présentant le profil souhaité spécifiquement pour la personne en poste à la direction de l'école Cardinal-Roy. La lettre sera présentée aux membres du conseil d'établissement lors de la prochaine rencontre.</p>
<b>7.6</b>	<b>Activités parascolaires</b>
	<p>Mme Mylène Jacques présente deux activités qui demandent une modification à l'horaire des cours.</p> <p>Le vendredi 16 décembre, les élèves du secteur CPFC vivront une journée thématique pour la fête de Noël. Cette activité se déroule en horaire continu.</p> <p>Le jeudi 22 décembre, les élèves du groupe 63 organisent un dîner collectif. Cette journée se déroule en horaire continu.</p>
PRÉAMBULE	Les membres du conseil d'établissement doivent approuver les sorties éducatives ou activités exigeant une modification à l'horaire régulier des élèves proposées par les enseignants,
CONSIDÉRANT	les deux activités proposées se déroulent en horaire continu;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par M. Jocelyn Paré, secondé par Mme Julie Filteau, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER	la tenue des deux activités.
<b>#CÉ 22-03-06</b>	
<b>22-03-08</b>	<b><u>DOSSIERS POUR INFORMATION</u></b>
<b>8.01</b>	<p><b>Compte-rendu de la conférence du 5 décembre 2022</b></p> <p>Mme Dominique Richard fait un retour sur la conférence offerte aux parents par M. Frédéric Guay.</p> <p>M. Jocelyn Paré suggère de rendre disponible la présentation aux parents sur le site Internet.</p> <p>Mme Julie Filteau suggère d'offrir cette présentation aux enseignants.</p>

Compte tenu qu'il est 20h30, M. Jocelyn Paré propose que la rencontre soit prolongée de 15 minutes. Les membres acceptent.	
<b>8.02</b>	<b>Projet éducatif</b>  Mme Élisabeth Fortin annonce que les trois valeurs retenues pour l'école sont: le respect, l'ouverture d'esprit et la persévérance.
<b>8.03</b>	<b>Covid 19</b>  Mme Élisabeth Fortin annonce que les élèves qui le veulent pourront se procurer une boîte d'auto-tests rapides.
<b>8.04</b>	<b>Rapport des représentants des élèves</b>  Mme Sandrine Hamza explique que les élèves aimeraient avoir plus d'informations concernant la vie étudiante afin de susciter une plus grande participation de la part des élèves.
<b>8.05</b>	<b>Rapport de la présidente</b>  Mme Dominique Richard annonce qu'il n'y a pas de point à rapporter.
<b>8.06</b>	<b>Rapport de la représentante au comité de parents</b>  Mme Dominique Richard explique que, lors de la dernière rencontre du comité de parents, des discussions se sont tenues sur les calendriers scolaires. Elle mentionne aussi que le comité EHDAA du CSSC attribue à certains élèves des médailles de la persévérance scolaire.
<b>8.07</b>	<b>Rapport du représentant de la communauté</b>  Mme Dominique Richard mentionne qu'il n'y a encore aucun représentant des membres de la communauté.
<b>8.08</b>	<b>Rapport de la direction</b>  Aucun rapport
<b><u>22-03-09</u></b>	<b><u>VARIA</u></b>  Mme Lisa Lagueux lit une lettre de la part de Mmes Maud Tremblay, responsable de l'Antre-Classe, et de Joëlle Vaudreuil, TES, demandant une commandite au conseil d'établissement afin de faire l'achat de cadeaux de Noël pour certains élèves des secteurs Découvertes et CPFC qui proviennent de familles défavorisées dans le cadre de l'activité Père-Cardi.

	<p>M.Paré suggère de bonifier de 500\$, qui était prévu pour acquitter les frais pour la tenue de la conférence offerte aux parents puisque M.Frédéric Guay l'a offerte gratuitement, le 250\$ demandé.</p> <p>Il est proposé par Mme Julie Filteau secondée par Mme Isabelle Côté que le conseil d'établissement convienne d'offrir cette année 750.00\$ de son budget de fonctionnement à l'activité Père-Cardi pour les familles défavorisées.</p>
<b>#CÉ 22-03-07</b>	
<b><u>22-03-10</u></b>	<b><u>Levée de l'assemblée</u></b>
CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Lisa Lagueux, secondée par Mme Isabelle Côté il est résolu à l'unanimité;
DE LEVER	l'assemblée de la séance, à 20h55.

Élizabeth Fortin  
Directrice

Dominique Richard  
Présidente